

Projets européens : les nouveaux succès remarquables de 2018 confirment l'expertise d'Inserm Transfert en montage de projets

Avec un taux de succès de plus de 50% pour les projets soumis aux appels européens H2020 et plus de 115M€ dirigés vers la recherche biomédicale européenne en 2018, Inserm Transfert affiche près de 2 fois le taux de succès européen !

Paris, le 19 septembre 2019 - La Commission Européenne a communiqué le 14 août dernier les dernières évaluations des projets H2020 déposés en 2018 (évaluation des projets en deux étapes). Ce sont 16 projets qui ont été sélectionnés pour un financement sur les 27 projets accompagnés en 2018.

« Nous nous félicitons de ce bilan très positif en 2018 : Inserm Transfert a contribué à rapporter 115 M€ à la recherche biomédicale européenne pour les projets portés et coordonnés par l'Inserm. La part de financement pour l'Inserm s'élève à 24,8 M € » se félicite Pascale Augé, Présidente du Directoire d'Inserm Transfert qui poursuit ; *« Accompagner et piloter des projets européens pour permettre aux chercheurs de bénéficier de financements suivis est au cœur de notre métier qui consiste à être le partenaire des chercheurs dans l'accompagnement de la recherche et l'innovation collaborative et partenariale. »*

Près de 2 fois le taux de succès européen !

Le taux de succès européen sur les projets H2020 communiqué en janvier 2019 était de 12,5 %, Inserm Transfert est donc fière de maintenir un taux de réussite supérieur à 30% depuis les débuts du programme cadre H2020.

« Ces excellents résultats sont dus à un effort dans le montage de projets grâce à l'expertise des sourceurs d'Inserm Transfert et à la collaboration et au travail des équipes du Pôle Relations Européennes du département DPRE¹ de l'Inserm. C'est un travail de long terme qui a été mis en œuvre. Une excellente coordination de l'Inserm et d'Inserm Transfert a eu pour conséquence d'identifier plus rapidement et efficacement les porteurs de projets pour répondre aux appels d'offres européens. Cela démontre que la recherche Française est compétitive à l'échelle Européenne lorsque l'accompagnement adéquat est mis en œuvre » poursuit Catherine Clusel, Directrice du département Financement de la Recherche Collaborative à Inserm Transfert.

Ce succès s'inscrit dans la durée car il s'appuie sur des relations pérennes avec les chercheurs pour les accompagner dans l'évolution de leur recherche.

En effet, sur 16 projets sélectionnés pour un financement en 2018, 5 nouveaux financements sont acquis pour permettre la continuation de projets suivis par Inserm Transfert depuis 2015 et 2 financements sont acquis pour poursuivre des projets déjà financés par l'enveloppe de maturation de l'Inserm, gérée par Inserm Transfert.

¹ * Le Département des Partenariats et des Relations Extérieures

Un métier professionnalisé et unique

Du montage de projet, en passant par le pilotage, jusqu'à la dissémination et la valorisation des résultats (brevets, licences, création d'entreprise, autres appels à projet, etc.), Inserm Transfert accompagne les chercheurs.

Quelles sont les missions principales dans le montage de projets ?

Le travail consiste à conseiller sur la faisabilité du projet au regard du contenu de l'appel à projets, d'aider à la sélection des partenaires, mais également de structurer le projet en contribuant à la rédaction de sa gouvernance, de ses données administratives et de son budget afin de le soumettre dans les meilleurs délais.

Une fois le projet financé, les missions principales dans le pilotage de projets collaboratifs sont de suivre l'avancement du projet (livrables, activités et suivi du budget), de coordonner la préparation des rapports au financeur et de mettre en œuvre sa gouvernance.

Ainsi, en participant au financement de la recherche collaborative de l'Inserm et de ses partenaires, Inserm Transfert contribue au rayonnement de l'Inserm et à son excellence mondiale.

A propos d'Inserm Transfert

Inserm Transfert, filiale privée de l'Inserm, est en charge de la valorisation et des innovations de l'Inserm en santé humaine et favorise les transferts de technologies sur le long terme selon les bonnes pratiques internationales. Fondée en 2000, Inserm Transfert SA gère sous délégation de service public l'intégralité de la valorisation et du transfert des connaissances issues des laboratoires de recherche de l'Inserm vers le monde industriel, de la déclaration d'invention au partenariat industriel et à la création d'entreprise.

Inserm Transfert propose aussi ses services dans le montage et la gestion de projets nationaux, européens et internationaux, ainsi que l'accompagnement à la valorisation de la recherche clinique.

Dès 2009, Inserm Transfert et l'Inserm se sont dotés d'une capacité d'investissement pour financer la preuve de concept.

Dès 2005 a été créé un fonds d'amorçage dédié aux sciences de la vie, Inserm Transfert Initiative.

www.inserm-transfert.fr

Contacts presse :

Agence Acorelis (Inserm Transfert) – Gilles Petitot – 06 20 27 65 94 – gilles.petitot@acorelis.com

Inserm Transfert - Ingrid Hargot – 01 55 03 01 44 - communication@inserm-transfert.fr